

Commune de Artaix

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

23 juillet 2026

Type : ordinaire

N° 20260723

Convoquée le : 2026-07-16

Début : 19:30 Fin : 23:10

Lieu : mairie

Conseillers présents, représentés, absents

Présents (10) : Maxime BERJOT, Bruno SABOT, Nathalie BACHELET, Jean-Pierre NOTTIN, Catherine GONNARD, Sabine HILT, Eric CROISIER, Cédric LAPANDRY, Prunelle VITTI, Audrey YVRARD-LAPLACE

Pouvoirs (0) : —

Absents (1) : Eric NEVERS

Quorum : 10 présent(s) sur 11 — requis : 6 — ATTEINT

Secrétaire de séance : Bruno SABOT

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du dernier conseil municipal (sans vote)
2. Décision du maire (sans vote)
3. Financement tablettes pour le RPI (sans vote)
4. Délibération admission en non valeur
5. Vente de la parcelle AB 249
6. Terrain à vendre (sans vote)
7. Délibération convention vétérinaire
8. Révisions des loyers
9. Mise en place de groupes de travail (sans vote)
10. Gestion des déchets : contrôle com com (sans vote)
11. RPQS Siesl (sans vote)
12. Devis Solif renouée du Japon (sans vote)
13. Projet travaux investissement du mandat (sans vote)
14. Point voirie Sivom et chemin de la Forétille (sans vote)
15. Devis repas ainés musique (sans vote)
16. Calendrier annuel et panneau pocket (sans vote)
17. Livret d'accueil (sans vote)

Point 1

Objet : Approbation du procès verbal

Le conseil municipal approuve le procès verbal du dernier conseil municipal.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 2

Objet : décision du maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis le dernier conseil, il a validé le déménagement des affaires de l'association French Lion Connection de la cave de la cure à la cave de la mairie. Une corvée a d'ailleurs eu lieu pour nettoyer et décaisser la cave de la mairie le samedi 18 juillet 2026, regroupant des membres du conseil municipal, l'employé communal, et des membres de l'association French Lion. Les conseillers prennent acte de cette information.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 3

Objet : Financement tablettes pour le RPI

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des tablettes pour le RPI Melay Chenay Artaix vont être achetées au début de l'année civile 2027. Les tablettes seront destinées à la structure de Melay. Chenay est déjà équipé. Le conseil sera appelé à se prononcer sur la participation ou non à cet investissement, et le montant alloué auquel cas.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 4 — Délibération n° D2026-59

Objet : Délibération admission en non valeur

M. le Maire indique avoir reçu une proposition d'admission en non valeur pour des titres n'ayant pas reçu paiement. Le montant des indus est de 108.30€.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide d'admettre en non valeur les titres listés par la DGFIP pour un montant de 108.30€

Vote (à main levée) : POUR 10 · CONTRE 0 · ABSTENTION 0 · NPPV 0

» DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

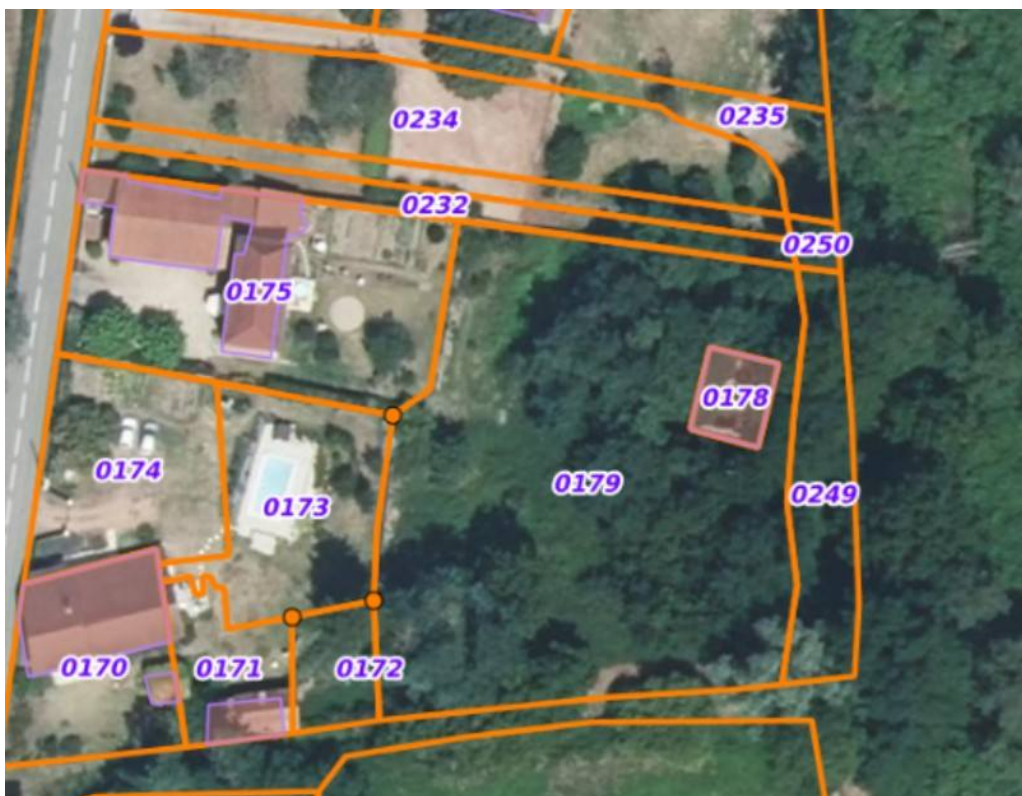
Point 5 — Délibération n° D2026-60

Objet : Vente de la parcelle AB 249

Les parcelles AB 178 et AB 179 sont sur le point d'être vendues. Les acquéreurs ont appelé la mairie pour savoir si la commune était vendeuse de la parcelle AB 249. Après avoir consulté Madame Croissant, M. le Maire indique que nous n'avons pas obligation de demander une expertise et un avis aux domaines. D'autre part elle indique que le bien est aliénable, mais qu'il n'est pas possible de le céder pour l'euro symbolique. Par ailleurs, M. le Maire indique que les frais de notaire seront supportés par l'acquéreur, si vente il y a.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide la mise en vente de la parcelle AB 249 pour un montant de 350€,
- Mandate le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires pour cette vente,
- Autorise le maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.



Vote (à main levée) : POUR 10 · CONTRE 0 · ABSTENTION 0 · NPPV 0

» **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE**

Point 6

Objet : Terrain à vendre

M. le Maire indique avoir reçu la propriétaire du terrain cadastré AL83. Il indique également avoir provoquer une visio avec de potentiels acheteurs dont le projet se rapproche aux critères de l'OAP. Le Maire informera les conseillers de la suite du projet, et des éventuels couts liés à l'acheminement des réseaux en particulier.



Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 7 — Délibération n° D2026-61

Objet : Délibération convention vétérinaire

M. le Maire indique qu'un chat a été capturé sur la commune cette semaine et transporté à la clinique vétérinaire de Marcigny. Les coûts liés au traitement de cette problématique vont être à la charge de la commune. Toutefois le cabinet vétérinaire propose au travers d'une convention, des tarifs préférentiels pour ce type de situation.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Valide la signature de la convention avec le cabinet vétérinaire de Marcigny.

Vote (à main levée) : POUR 9 · CONTRE 0 · ABSTENTION 0 · NPPV 1

» DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

Point 8 — Délibération n° D2026-62

Objet : Révisions des loyers

En février 2026, le conseil municipal au travers de la délibération D2026-14 du 11/02/2026, avait validé la révision des loyers annuelle au mois d'août.

Compte tenu du faible taux d'inflation sur 2025, de la fiabilité des locataires actuels, de la cohérence du prix des loyers avec les prix pratiqués sur le secteur, des désagréments successifs liés aux problématiques de chauffage et en préambule aux nuisances sonores à venir pendant les travaux des 2 nouveaux logements, M. le Maire propose de ne pas réviser les loyers cette année.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide de ne pas réviser les loyers des logements communaux en 2026.

MAIRIE D'ARTAIX 71110

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, Eric Nevers.

Date de convocation : 11/02/2026

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 10

Mesdames GONNARD Catherine, HILT Sabine, PAQUELIN Clémence et BACHELET Nathalie

Messieurs CROISIER Eric, CHERVIER Daniel, NEVERS Eric, NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés :

Excusés : 0 Procurations : 0 Votants : 10

Secrétaire de séance : Daniel Chervier

Référence : D2026_14 du 19/02/2026

Objet de la délibération : Révision loyers

M. le Maire indique que le contrat de location M. Pernelle locataire de la mairie, arrive à date anniversaire le 15 mars. Le conseil devrait alors appliquer la clause de révision des loyers.

Sachant que les dates d'entrée dans les logements sont toutes en décalage, il propose que les révisions de loyers soient toutes faites annuellement à la même date. Il propose que celles-ci soient toutes au premier aout.

Afin de ne pas léser les nouveaux arrivants lors de la signature d'un bail locatif voient la révision de leur loyer de la manière suivante.

Entrée dans le logement entre le 01/01/n et 31/07/n révision du loyer en aout/n+1, et entre dans le logement du 01/08/n et 31/12//n révision du loyer en aout /n+2.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil valide les modalités de révision des loyers.

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Eric Nevers



Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le 26/03/26
ID : 071-217100122-20260219-D2026_14-DE

» DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

Point 9

Objet : Mise en place de groupes de travail

M. le Maire souhaiterait mettre en route les groupes de travail liés aux commissions communales, ce en fonctions des impératifs à venir et des urgences actuelles.

Le conseil municipal débat autour des groupes de travail, chacun prend place au sein des groupes en fonction, place selon ses commissions, envies, et disponibilités.

Groupe travail	Membre (le premier est rapporteur du groupe)	Objectifs	Dead Line
Problématique Urbanisme	Maxime BERJOT - Bruno SABOT	régulariser la situation	déc-26
Salle des fêtes	Nathalie BACHELET - Audrey YVRARD LAPLACE - Jean Pierre NOTTIN - Cindy TRAPPENIERS	- synthétiser les documents existant autour de la salle des fetes - revoir agencements et établir un prévisionnel de travaux (sol, murs, vaisselle, cuisine, rideaux menuiseries, film solaires, brasseurs d'air) - revoir la gestion globale de la salle (vaisselle, etat des lieux etc - inclure tri des dechets dans règlement	avr-27
Personnes vulnérables	Prunelle VITTI - Nathalie BACHELET - Jean Pierre NOTTIN - Joëlle GAUTIER	établir la liste et contacter les personnes pour avoir leur accord (critères : handicap, isolement et/ou age +65ans)	11/2026 (repas des aînés)
Plan communal de sauvegarde	Jean Pierre NOTTIN - Sabine HILT- Estelle JARRIER	Mise à jour du plan communal de sauvegarde (dépend du groupe personnes vulnérables)	déc-26
Cimetière	Nathalie BACHELET- Eric CROISIER - Jean Pierre NOTTIN - Prunelle VITTI - Bruno SABOT - Cindy TRAPPENIERS - Marcelle CAYROL	- reprise des concessions novembre 2026 - finalisation mise à jour documents cimetière - revoir règlement de cimetière - création ossuaire et fosse commune - création columbarium	juin-27
Fiches de poste du personnel	Maxime BERJOT - Bruno SABOT - Nathalie BACHELET	finaliser les fiches de postes	nov-26
Voirie	Bruno SABOT - Cedric LAPANDRY - Florian PACAUD	état des lieux de la voirie : -déterminer les travaux par ordre de priorité - identifier les zones de ressuage - arbres et haies à tailler zones à dégraser -busage obsolete (à enlever ou a refaire)= plan de charge et planning avec sivom - créer carte pluriannuelle pour broyages et curages - état des lieux du bâti	mars-27
Batiments	Cedric LAPANDRY - Maxime BERJOT- Jean Pierre NOTTIN - Florian PACAUD	- listing petits travaux -déterminer travaux urgents et faire devis (10/2026)	mars-27
PLUI	BERJOT Maxime - SABOT Bruno - Nathalie BACHELET - Audrey YVRARD LAPLACE - Estelle JARRIER	recensement des besoins de modifications du PLUI -travailler sur fichier ccid	sept-26
Calendrier et livret accueil	Sabine HILT- Audrey YVRARD LAPLACE	- finaliser livret accueil -créer calendrier 2027	oct-26
Repas des aînés	Nathalie BACHELET - Prunelle VITTI - Jean Pierre NOTTIN - christiane SIMON- Dominique BACHELET - Marie Noelle RAJAT	- créer le groupe et organiser les réunions - demander les devis - ppréparer invitation et la journée	21/11/2026

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 10

Objet : Gestion des déchets : contrôle com com

M. le Maire indique que la communauté de communes a mené un audit lors d'une collecte de déchets ménagers. Lors du contrôle sur la commune d'Artaix, il s'avère que 100% des bacs contrôlés ne respectent pas les consignes de tri. Il rappelle que ce manque de tri coûte très cher à tous les administrés et pénalise les bons élèves. Aussi, il propose qu'un flyer soit mis en ligne sur panneau pocket et le site internet de la mairie.

Par ailleurs, la création d'un nouveau PAV est à l'étude à l'échelle de la communauté de commune. Il serait positionné au niveau de la borne à verre déjà existante à la salle des fêtes.

De plus M. le Maire indique que 3 dépôts sauvages ont été constatés aux bornes de PAV du cimetière. Les auteurs ont été identifiés grâce aux caméras de surveillance, et ont été rappelés à l'ordre.

Les conseillers demandent à retravailler le flyer et l'inclure dans le livret d'accueil.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 11

Objet : RPQS Siesl

M. Croisier présente le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) du SIESL. Il rappelle que les chiffres sont bons tant au niveau budgétaire, que sur la partie opérationnelle. Il rappelle tout de même que les prévisions météo ne sont pas au beau fixe pour l'exploitation et la distribution de l'eau. Si la situation de sécheresse perdure, des coupures d'eau en journée vont s'avérer indispensables. Il indique également qu'un visuel est en cours de création afin de sensibiliser les utilisateurs sur leurs consommations non essentielles. Il sera transmis aux communes du SIESL pour diffusion.

Le RPQS ne nécessite pas de vote. Le conseil approuve ce dernier.

IV. LES INDICATEURS REGEMENTAIRES

			2023	2024	2025
D101.0	<u>Estimation du nombre d'habitants desservis</u>	Hab	3 238	3 227	3 211
D102.0	<u>Prix TTC du service au m³ pour 120 m³</u>	€	3,69 €	3,92 €	3,92 €
D151.0	<u>Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service</u>	j	2	2	2
P101.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie</u>	%	100%	100%	100%
P102.1	<u>Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques</u>	%	100%	100%	100%
P103.28	<u>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable</u>	/120	100	100	100
P104.3	<u>Rendement du réseau de distribution</u>	%	80,0	85,4	83,1
P105.3	<u>Indice linéaire des volumes non comptés</u>	m ³ /j/km	0,6	0,4	0,5
P106.3	<u>Indice linéaire de pertes en réseau</u>	m ³ /j/km	0,6	0,4	0,5
P107.2	<u>Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable</u>	%	0,5%	0,6%	0,8%
P108.3	<u>Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau</u>	%	80%	80%	80%
P109.0	<u>Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité</u>	€	- €	- €	62 €
P151.1	<u>Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées</u>	‰	9,74	5,44	11,43
P152.1	<u>Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés</u>	%	98%	96%	100%
P153.2	<u>Durée d'extinction de la dette de la collectivité</u>	an	1,9	1,3	3,0
P154.0	<u>Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente</u>	%	0,5%	2,3%	1,6%
P155.1	<u>Taux de réclamations</u>	‰	1,8	0,0	1,2

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 12

Objet : Devis Solif renouée du Japon

M. le Maire indique avoir reçu les représentants de l'association Solif qui est basée à Charolles. En dehors de leurs activités liées aux ressourceries du territoire, ils ont également une branche de réinsertion via des travaux paysagers. Ils proposent de venir entretenir les abords de la Loire au Port pour essayer de contrer l'invasion de renouée du Japon.

Après présentation des prestations et des éléments chiffrés de l'association Solif, les élus décident de mettre en attente cette décision.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 13

Objet : Projet travaux et investissement du mandat

M. le Maire indique que la subvention attendue par le département pour les travaux des 2 logements n'est pas à la hauteur de ce qui était espéré, à savoir 30 000€. Le Maire propose donc cette année de se limiter au lancement des consultations des entreprises, et un démarrage des travaux en 2027. Il a également chargé la secrétaire de mairie de prospecter au plus vite sur d'éventuelles subventions. Le démarrage des travaux en 2027 permettra d'attendre le versement de la FCTVA de 2025 dont le montant avoisinera les 40 000€.

Concernant le remplacement du tracteur, cela rentrera alors dans l'enveloppe de l'année 2026.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 14

Objet : Point voirie Sivom et chemin de la Forétille

M. Sabot, relate l'avancement des travaux du Sivom. Il informe également que suite à une demande d'avis auprès des services conjoints du département et de l'OFB, ils sont venus visiter la problématique du chemin des Michoyers. En effet, il y a un petit cours d'eau qui passe dans le fossé qui va être réhabilité. Ils ont donné un avis favorable, accompagné de leurs préconisations.

M. le Maire indique qu'une partie du chemin de la Forétille, est en train de s'affaïsser. Afin d'éviter qu'il ne se dégrade plus, il propose la mise en œuvre de travaux en régie, d'après ses chiffrages, il y en aurait pour environ 3000€.

Les conseillers valident les travaux en régie du chemin de la Forétille

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 15

Objet : Devis repas aînés musique

Pour agrémenter le repas des aînés, un devis a été fait auprès de la troupe des Dominos.

Le devis s'élève à 600€

Le conseil municipal ne valide pas ce devis.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 16

Objet : Calendrier annuel et panneau pocket

M. le Maire soumet aux élus l'ajout sur le calendrier et panneau pocket des certains évènement de la vie communale comme les naissances et les décès.

Les conseillers valident la publication des éléments d'état civil dans le calendrier, selon les souhaits de publication des administrés, mais refusent toute publication sur panneau.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Point 17

Objet : Livret d'accueil

Mme Hilt présente le livret dont quelques modifications sont à apporter.

Point examiné sans vote — le conseil municipal prend acte.

Questions diverses

- Réunion Dasen carte scolaire : Une réunion a eu lieu à Charolles avec la DASEN. M. le Maire fait part de sa vive inquiétude quant à la fermeture des classes isolées.
- Réunion associations : M. le Maire indique que potentiellement les associations des chasseurs réunis et le club féminin de loisirs reprendraient à leur compte la marche du Muguet le premier mai.
- AG halte aux producteurs : M. le Maire indique avoir participé à l'AG de l'association qui a présenté ses projets 2026, et la mise en œuvre de diffusion d'informations via les réseaux sociaux.
- Réunion communauté de communes : les conseillers communautaires ont voté les subventions aux associations, un gros projet est en cours d'étude sur la zone du champêtre.
- Réunion Siesl : Eric Croisier indique qu'à l'issue de l'AG du Siesl, une visite des ouvrages du syndicat a eu lieu.
- Réunion association du Canal de Roanne à Digoin : M. le Maire indique que la VNF annonce entreprendre des travaux conséquents sur le bief d'Artaix sur la période de chômage à venir, qui sera alors plus longue qu'habituellement.
- Rencontre Josiane Corneloup : M. le Maire et M. le Premier adjoint ont rencontrés Mme Josiane Corneloup le 17 juillet, ils ont échangés sur de nombreux sujets.
Il est demandé aux élus de remplir s'ils le souhaitent la fiche d'information pour intégrer la liste de publipostage.
- Un dossier sur la formation des élus leur est distribué.
- prochain conseil : 17/09/2026

Fait à Artaix, le 2026-07-23.

La séance est levée à 23:10.

Le Maire

Maxime BERJOT

Le secrétaire de séance

Bruno SABOT